

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 5 juillet 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016**

**2016 DEVE 7** Mise à disposition par l'Observatoire de Paris du jardin de l'Observatoire (14<sup>e</sup>) pour ouverture au public-Renouvellement de la convention de gestion.

**M<sup>me</sup> Pénélope KOMITÈS, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention avec l'Observatoire de Paris afin de définir les conditions de mise à disposition du jardin de l'Observatoire (14<sup>e</sup>) pour son ouverture au public ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du 20 juin 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Observatoire de Paris, la convention dont le texte est joint à la présente délibération, définissant les conditions de mise à disposition du jardin de l'Observatoire (14<sup>e</sup>) pour son ouverture au public.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, article 6132, rubrique 823, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, années 2016 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**